ANNEXE 1

Animations pédagogiques 2013 / 2014 Auxerre 1 départementales à public désigné

	Cycle 1					
Secteurs	Intitulés	Statut	Décompte	Dates	Horaires	Lieux
Bienvenu Martin et Chablis	Repérage dans l'espace	Obligatoire	2 X 3 heures	11/12/13 et 21/05/14	9H00 - 12H00	Groupe scolaire St Siméon
Paul Bert et St Georges	Repérage dans l'espace	Obligatoire	2 X 3 heures	18/12/13 et 14/05/14	9H00 - 12H00	Groupe scolaire St Siméon
Bienvenu Martin et Chablis	Le geste graphique et son apprentissage	Obligatoire	3 heures	05/02/14	9H00 - 12H00	IUFM
Paul Bert et St Georges	Le geste graphique et son apprentissage	Obligatoire	3 heures	12/02/14	9H00 - 12H00	IUFM
	Cycle 2					
Secteurs	Intitulés	Statut	Décompte	Dates	Horaires	Lieux
Bienvenu Martin et St Georges	Résolution de problèmes	Obligatoire	3 heures	20/11/13	9H00 - 12H00	Ecole élémentaire de Perrigny
Paul Bert et Chablis	Le nombre au cycle 2	Obligatoire	3 heures	08/01/14	9H00 - 12H00	Groupe scolaire St Siméon
Bienvenu Martin et St Georges	Grandeurs et mesures	Obligatoire	3 heures	27/11/13	9H00 - 12H00	IUFM
Paul Bert et Chablis	Grandeurs et mesures	Obligatoire	3 heures	04/12/13	9H00 - 12H00	IUFM
Bienvenu Martin et St Georges	Orthographe grammaticale	Obligatoire	3 heures	26/03/14	9H00 - 12H00	Ecole élémentaire Piedalloues
Paul Bert et Chablis	Orthographe grammaticale	Obligatoire	3 heures	16/04/14	9H00 - 12H00	Ecole élémentaire Piedalloues
	Cycle 3					
Secteurs	Intitulés	Statut	Décompte	Dates	Horaires	Lieux
Bienvenu Martin et St Georges	La proportionnalité	Obligatoire	3 heures	15/01/14	9H00 - 12H00	Groupe scolaire Saint Siméon
Paul Bert et Chablis	La proportionnalité	Obligatoire	3 heures	22/01/14	9H00 - 12H00	IUFM
Bienvenu Martin et St Georges	Fractions et décimaux	Obligatoire	3 heures	12/03/14	9H00 - 12H00	Collège Bienvenu Martin
Paul Bert et Chablis	Fractions et décimaux	Obligatoire	3 heures	19/03/14	9H00 - 12H00	IUFM
Bienvenu Martin et St Georges	Orthographe grammaticale	Obligatoire	3 heures	05/02/14	9H00 - 12H00	Collège Jean Bertin
Paul Bert et Chablis	Orthographe grammaticale	Obligatoire	3 heures	19/02/14	9H00 - 12H00	IUFM